

## Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Marigny du vendredi 22 juin 2018

### Convocation :

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira à la mairie de Marigny, le **vendredi 22 juin 2018 à 17 heures 30**.

- Ordre du jour :
- Perspectives pour la rentrée de septembre
  - Un peu d'histoire de l'église et de la cloche
  - Visite du clocher de l'église de Marigny (si la météo le permet)
  - Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Marigny, le 15 juin 2018

Le Maire, Daniel BAUDOUIN

*Pour les parents : les élus qui encadrent vos enfants pour cette réunion peuvent aller chercher et ramener votre enfant à votre domicile. Merci de nous le faire savoir.*

Le vendredi 22 juin 2018, le Conseil municipal des enfants de Marigny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Marigny, 8 place du centre, sous la présidence de M. Daniel BAUDOUIN, Maire.

### Présents :

**Les conseillers municipaux des enfants :** Lyne AUGEREAU, Nora BAILLY-EMERIT, Léna BELY, Evan BENAÏTIER, Jeanne BILLAUD, Lucy DEMARD, Lola RAYTON, Vincent RICHARD, Alessio ROBIN et Paul TRICHET.

**Absents :** Mathéo ALLIER et Manon COYAC.

**Présents :** Daniel BAUDOUIN, Vincent DROUARD et Anne-Marie PROUST (élus communaux).

Alain VALLÉE (enseignant des CM1 et CM2).

**Absents :** Louis GRIJOLOT, Julien MORIN-POUGNARD et Line ROMANTEAU (élus communaux).

Anne-Marie PROUST a été élue secrétaire

\*\*\*\*\*

M. le Maire, Daniel BAUDOUIN remercie les conseillers municipaux de leur présence à cette réunion ainsi que leur enseignant M. Alain VALLÉE.

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 25 mai 2018. Le Procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. le Maire précise que, lors de la rédaction du procès verbal d'une réunion il est important d'y faire figurer le nom et le prénom de toutes les personnes convoquées, dans 3 intitulés :

- présents
- absents
- excusés

Dans l'intitulé « excusés » sont mentionnés les noms des personnes qui ont prévenu qu'elles seraient absentes.

Aujourd'hui la météo est favorable donc nous visiterons le clocher de l'église en fin de réunion.

Pour préparer cette visite M. le Maire et les élus présents expliquent brièvement l'histoire de notre église et de sa cloche, en commentant la lecture d'un document distribué aux élus (joint en annexe).

La visite se fera en 2 groupes de 5 enfants encadrés par 3 adultes, pour des raisons de sécurité.

### Questions diverses :

#### **Tri sélectif :**

Le point d'apport volontaire sur le parking de la salle des fêtes n'est pas très propre, des déchets sont laissés par terre. La benne où sont déposés les vêtements est souvent pleine.

M. le Maire explique qu'il ne faut pas mélanger les déchets et bien regarder sur les conteneurs pour voir ce qu'on peut y mettre, car un seul déchet mis dans le mauvais conteneur provoque le refus d'un camion benne au centre de tri. Les bouchons plastiques sont mis avec les bouteilles plastiques. Pour la benne des vêtements c'est une association qui gère la collecte (tous les 2 mois).

Le sujet des déchets et du tri sélectif nécessiterait un travail plus approfondi, nous pourrions faire une réunion spéciale « déchets » l'an prochain.

**Toilettes des garçons à l'école :**

Il faudrait mettre des séparations entre les urinoirs pour avoir plus d'intimité lorsque la porte extérieure s'ouvre.

**Calendrier des réunions de la rentrée de septembre 2018 :**

- réunion du CME pour préparer la rencontre CME / Conseil municipal des adultes,
- réunion commune du CME et du Conseil municipal des adultes,
- élections des nouveaux élus du CME,
- 1ère réunion du nouveau CME.

Les dates de ces réunions seront fixées prochainement.

**Visite du clocher de l'église de Marigny :**

Les jeunes élus suggèrent que la visite du clocher de notre église soit proposée aux habitants de la commune à des dates à définir : journée du patrimoine, 14 juillet...

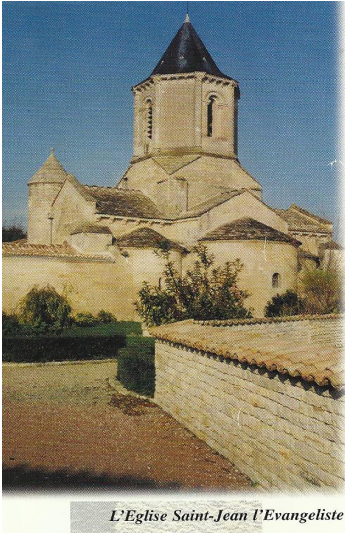
Cette visite a été très appréciée, certains ont reconnu leur maison et leur jardin, ils ont été très impressionnés surtout lorsque M. le Maire a fait sonner la cloche. Il y a 53 marches pour atteindre le clocher de l'église.

Remerciements de M. le Maire aux élus du CME et à M. Alain VALLÉE leur enseignant. Tous les élus s'associent pour leur souhaiter de belles vacances d'été, avant que l'on se retrouve en septembre pour dire au revoir à nos 4 élus de 6<sup>e</sup>, élire 4 nouveaux conseillers municipaux de CM1 et travailler sur le projet coopératif en partenariat avec l'enseignant.

**La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants sera le vendredi 14 septembre 2018**

**Dates :**

- **vendredi 21 septembre 2018 : CME + Conseil municipal**
- **mardi 9 octobre 2018 : élection des nouveaux élus (CME) à l'école du Pré Vert**
- **vendredi 19 octobre 2018 : 1<sup>re</sup> réunion du nouveau CME**



L'Église Saint-Jean l'Évangéliste

L'église de Marigny est placée sous le vocable de Saint-Jean l'Évangéliste.

En 1157, elle fut confiée aux religieux du monastère du Montierneuf de Poitiers par le Pape Adrien IV.

**De l'église romane de Marigny**, il ne reste plus que le clocher et l'abside.

Cette partie de l'église est fort remarquable et a été classée comme monument historique en 1716, elle fut notée comme très belle et bien voûtée.

En 1793, elle fut vendue comme bien national et convertie en dépôt de salpêtre.

Peu d'année après la révolution, le propriétaire de l'église M. PANVILLERS, désireux d'effacer dans la mesure du possible le souvenir de la profanation dont il s'était rendu complice, s'efforça de faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux aux habitants de la paroisse, qui n'avaient à leur disposition que la petite chapelle du château de Péré.

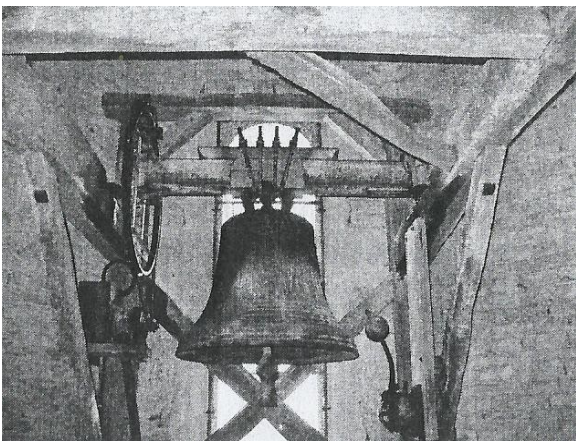
Il proposa à la municipalité de lui vendre l'église pour la modique somme de 1 600 Francs. Cette proposition ne fut pas accueillie.

M. PANVILLERS fit alors procéder à la démolition des voûtes et du dallage, les matériaux furent transportés au Grand-Mauduit pour la construction du château.

Seuls subsistèrent le chœur et le transept.

Les nouveaux élus de la municipalité entreprirent la reconstruction de l'église, les travaux commencèrent le 13 avril 1813, pour cette réédification on utilisa les matériaux provenant du château de Fors que son propriétaire, M. de La Rochebrochard, avait fait démolir, c'est l'église actuelle.

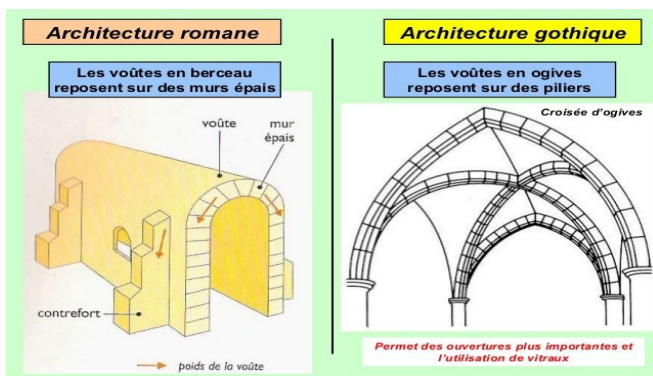
### La cloche « HORTENSE »



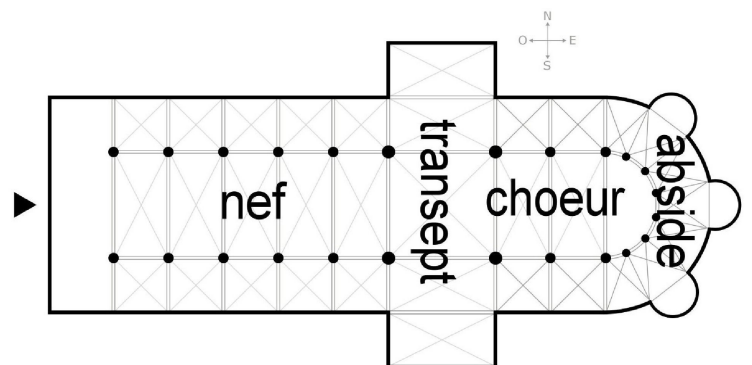
La cloche a été baptisée dans l'église Saint-Jean de Marigny par Monseigneur MAUPIOU vice-archevêque St-André de Niort.

J'ai été nommée Sainte HORTENSE par M. Jean Auguste de LAUZON, mon parrain et Hortense de BÉJARRY ma marraine.

En présence de M. MOUTIER curé de Marigny, M. GUNIM maire de Marigny, M. de LAUZON président de la dite et de Fairique (Hildebrand fondeur à Paris).



le roman et le gothique



Pour situer l'emplacement des différentes parties d'une église